

Débat d'orientations budgétaires 2020
CCAS de la Baule- Escoublac

Conseil d'administration du 17/12/2019

Rapport de Monsieur Le Président et Madame la Vice-Présidente

Le Débat d'Orientation Budgétaire

L'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les communes de plus de 3 500 habitants et EPCI comportant au moins une commune de cette taille existe depuis 1992.

Un débat a lieu en Conseil administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci, sur la base d'un document synthétique transmis en même temps que la convocation à la séance publique au cours de laquelle aura lieu ledit débat.

C'est un document dont certains détails restent à finaliser mais qui a pour objectif de permettre aux membres du Conseil d'appréhender la situation de la structure,

Pour mémoire, lors de la séance du 25 juin 2019, le conseil s'est prononcé sur le compte administratif, celui-ci présentait une analyse de la situation financière du CCAS de La Baule-Escoublac.

La loi NOTRe du 07 août 2015 est venue préciser le contenu du débat d'orientations budgétaires :

- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette,
- La présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est transmis au préfet dans le département et mis en ligne sur le site internet.

LE CONTEXTE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Données Macroéconomiques

- ✓ Le projet de loi de finances pour 2020 est fondé sur l'hypothèse d'une croissance de 1,4% en 2019 et de 1,3% en 2020.
- ✓ Taux d'intérêt restent bas
 - ✓ Taux fixe 15 ans moyen = 1,26%
 - ✓ Taux courts EONIA = -0,45%
- ✓ Evolution du cours du baril de pétrole en euro dollar (2014-2019)



Principales dispositions de la LFI 2020

- ✓ Coefficient de variation nominale des bases = +0,9%
- ✓ Mise en place d'un calendrier pour **une révision des valeurs locatives à partir de 2023 une application au 1^{er} janvier 2026**
- ✓ La **suppression progressive de la taxe d'habitation (TH)** :
 - ✓ 80% des foyers actuellement imposés en seront totalement exemptés (*pour ceux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain seuil (27 000 euros pour les célibataires, 43 000 pour les couples soumis à imposition commune)*).
 - ✓ Pour les 20% des foyers restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022.
 - ✓ En 2023, plus aucun foyer ne devrait payer de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- ✓ La **compensation**, pour la ville de la Baule-Escoublac, du produit de TH par le produit de la **Taxe Foncière départementale** (*information confirmée par le Comité des Finances Locales*)

Les orientations budgétaires et les objectifs 2020

- ✓ **Le contexte des élections municipales en 2020** invite à proposer un budget :
 - permettant de construire et d'inscrire les projets de la nouvelle mandature,
 - tout en garantissant la finalisation des projets déjà engagés,
 - et la maîtrise financière.

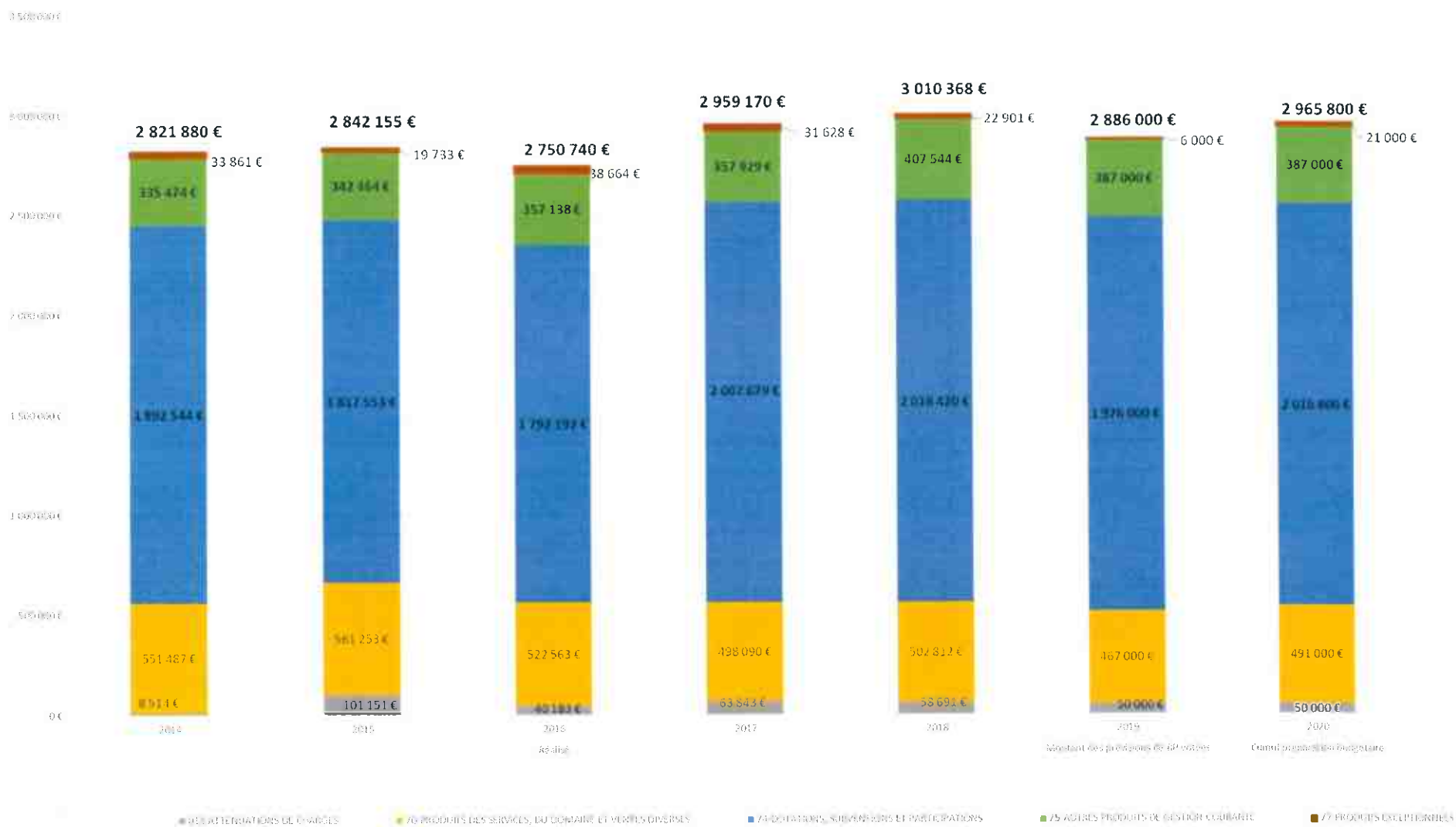
- ✓ **Les orientations 2020 soulignent la volonté de :**
 - Maintenir la qualité de la prestation de services assurée auprès des usagers par l'ensemble des services
 - Adapter l'évolution des effectifs du CCAS dans un contexte économique contraint
 - Poursuivre la maîtrise budgétaire

- ✓ **Les projets**
 - Installation du nouveau siège du CCAS en février 2020
 - Accompagner l'accroissement de l'activité
 - Bole Eden : Définir les modalités de gestion technique
 - Portage des repas : poursuivre la communication autour de la mission
 - Finaliser la signature du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Evolution des résultats financiers (2014-2018)

	Résultats 2018	Résultats 2014	évolution
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Section de fonctionnement			
<i>Recettes</i>	3 010 368,25	2 821 778,61	6,7%
<i>Dépenses</i>	2 661 881,75	2 804 892,02	-5,1%
Résultat de fonctionnement de l'exercice N	348 486,50	16 886,59	1963,7%
Résultat de fonctionnement reporté N-1	625 839,97	73 224,32	754,7%
Total des résultats de fonctionnement	974 326,47	90 110,91	981,3%
RESULTAT (excédent de fonctionnement) POUVANT ETRE AFFECTE	974 326,47	90 110,91	981,3%
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			
Section d'investisement			
<i>Recettes</i>	57 913,75	50 577,18	14,5%
<i>Dépenses</i>	63 050,61	31 038,52	103,1%
Résultat d'investissement de l'exercice N	-5 136,86	19 538,66	-126,3%
Résultat d'investissement reporté N-1	40 326,02	96 359,67	-58,2%
Total du solde d'exécution d'investissement de l'exercice	35 189,16	115 898,33	-69,6%
SOLDE DES RESTES A REALISER en investissement	-3 598,21	0,00	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	0,00	
DECISION D'AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en investissement) - pour vote			
Couverture du Besoin de financement	0,00	0,00	
Dotation complémentaire en réserves	30 000,00		
Total du résultat affecté	30 000,00	0,00	
REPORTS - pour information			
Excédent de fonctionnement à reporter (R002)	944 326,47	90 110,91	948,0%
Déficit de fonctionnement à reporter (D002)	0,00	0,00	
Excédent d'investissement à reporter (R001)	35 189,16	115 898,33	-69,6%
Déficit d'investissement à reporter (D001)	0,00	0,00	

Les recettes de fonctionnement 2014-2020 = 2,890M€ en moyenne annuelle sur la période



Les prestations de services 2014-2020

Service utilisateur	Réalisé					Cumul prévisions votées	Cumul préparation budgétaire
	2014	2015	2016	2017	2018		
PRESTATIONS DE SERVICES							
BOLE EDEN	74 872,53	73 333,36	84 891,03	89 461,33	99 190,12	80 000,00	85 000,00
CRECHE FAMILIALE	108 934,45	114 037,23	115 510,05	120 889,08	121 207,32	114 000,00	114 000,00
MULTI ACCUEIL	74 925,55	78 493,53	76 015,49	74 480,64	76 328,35	77 000,00	77 000,00
PORTAGE DE REPAS	276 648,56	232 558,13	186 587,88	178 338,70	192 004,06	196 000,00	214 000,00
SERVICE PAR DEF. POUR IMPUTATION	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES							
POLE SOCIAL	0,00	0,00	22 954,34	0,00	0,00		
PORTAGE DE REPAS	0,00	6 683,71	7 644,29	7 545,80	0,00		
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	38 950,93	28 910,10	27 262,52	13 542,78		
RBT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES							
Autres (Rbst Frais redevables)	14,00	604,28	50,00	112,00	539,07	0,00	1 000,00
CONCESSIONS ET REDEVANCES FUNERAIRES	16 092,00	16 592,00					
TOTAL	551 487	561 253	522 563	498 090	502 812	467 000	491 000

Les dotations et participations 2014-2020

Service utilisateur	Réalisé					Cumul prévisions votées	Cumul préparation budgétaire
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BOLE EDEN	0	0	0	47 458	32 136	20 000	20 000
INSERTION	0	9 555	9 555	3 185	0	0	0
DIRECTION SECRETARIAT	1 210 000	1 210 000	1 245 500	1 315 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000
BOLE EDEN	76 044	62 177	62 186	53 860	49 235	50 000	50 000
CRECHE FAMILIALE	349 929	359 678	191 532	321 128	321 718	295 000	313 900
HEBERGEMENT D'URGENCE	36 744	36 744	36 744	39 806	36 744	36 000	36 000
JEUNESSE	10 589	1 194	40 559	23 755	25 849	25 000	31 700
MULTI ACCUEIL	172 401	110 749	177 882	180 853	199 813	199 000	213 200
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	35 048	27 457	28 234	22 634	17 925	16 000	17 000
TOTAL	1 890 754	1 817 553	1 792 192	2 007 679	2 018 420	1 976 000	2 016 800

Prestation de Service Unique versée par la CAF pour le Multi Accueil et Crèche Familiale est estimée à 388 000 €.

APL / CAF+ALT/Etat = 86 K€ (Bole Eden (50K€) + logements urgence (36K€))

CD44 = 20K€ forfait autonomie

CEJ = 186,3 K€

Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance Jeunesse doit être reconduit (CM du 20/12/2019) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31/12/2022

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de co-financement, élaboré par la CAF visant le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le contrat « enfance et jeunesse » ou C.E.J. vise un double objectif :

- ☒ favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- ☒ rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société, des enfants et des jeunes, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les montants prévisionnels s'échelonnent de 138 000 € pour 2019 à 171 000 € en 2022 si les objectifs fixés par la CAF et si les projets sont menés à bien.

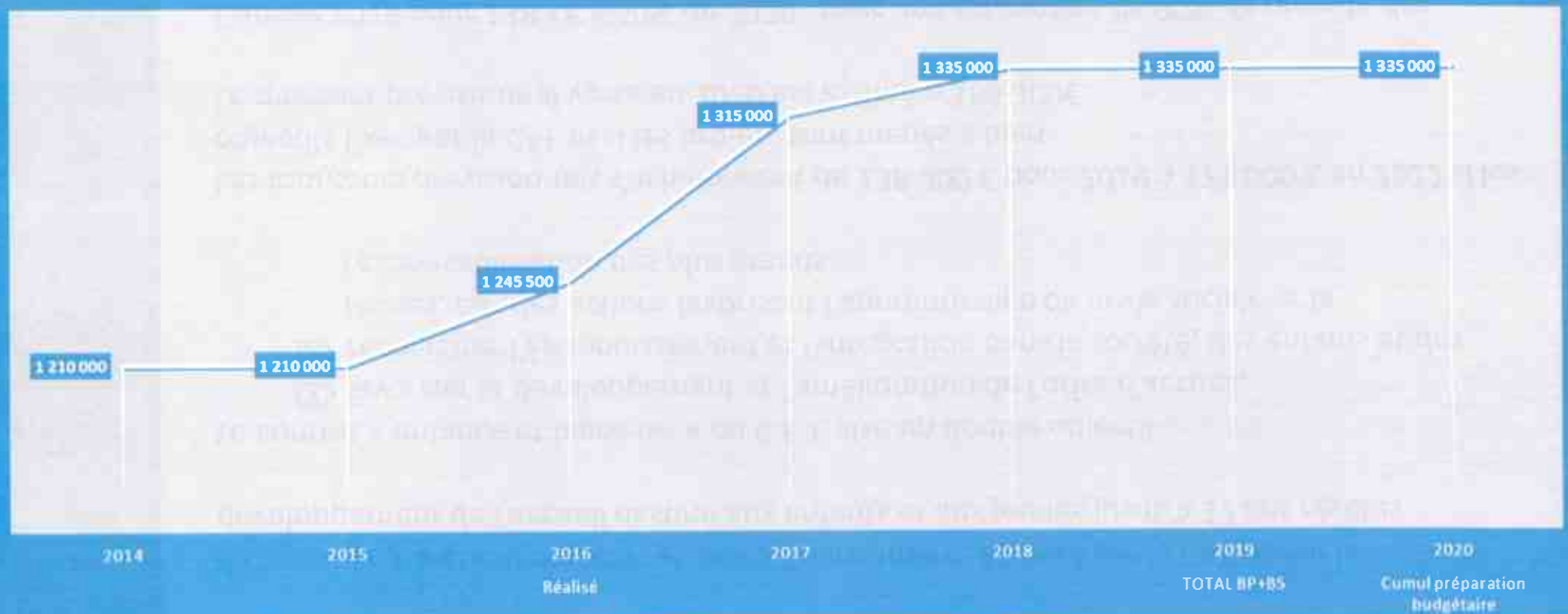
Le montant prévisionnel versé en 2020 est estimé à 186 300€.

(Année 2019 pour 138 K€ + 50% de 2020 , avec une estimation de 90% de réussite des objectifs fixés)

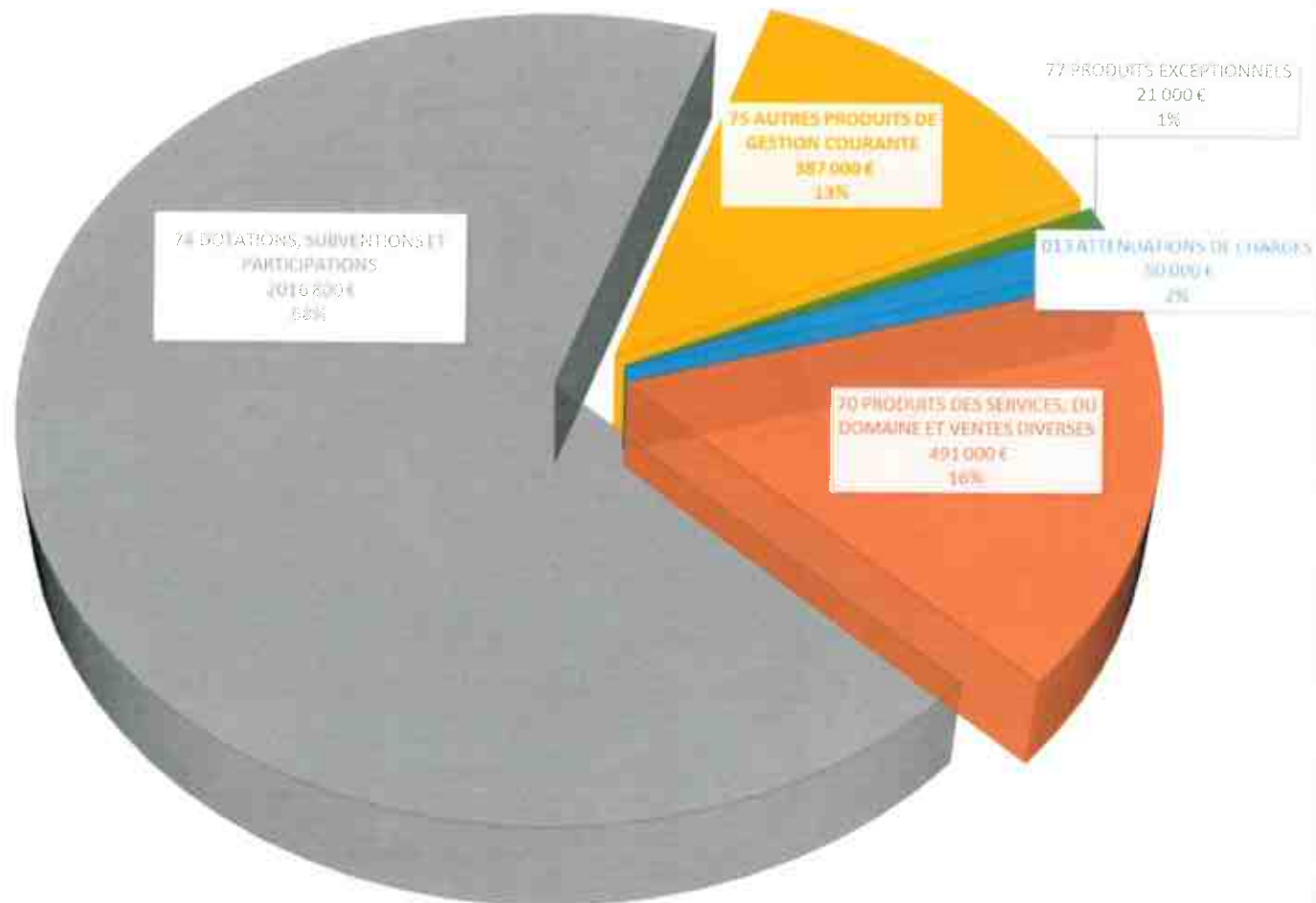
A noter qu'il y a plus de 6 mois de décalage dans le versement des fonds par la CAF.

Evolution de la subvention versée par la ville

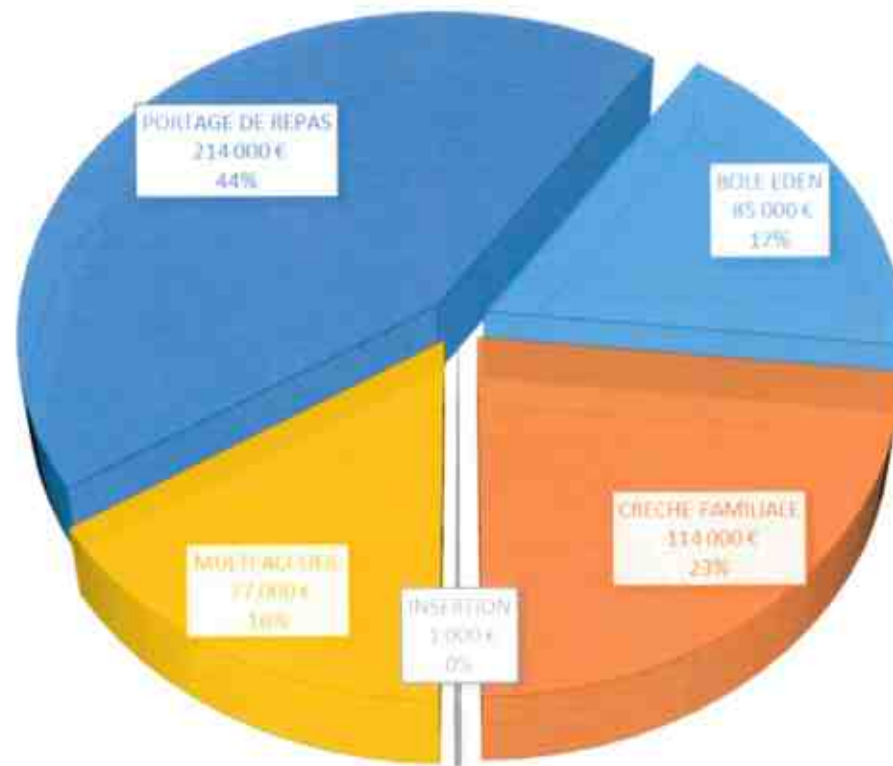
SUBVENTION VILLE DE LA BAULE-ESCOUBLAC



Les prévisions 2020 = 2 965 800€ en Recettes de Fonctionnement



Les prévisions 2020 = chapitre 70 = 491K€



Reflet :

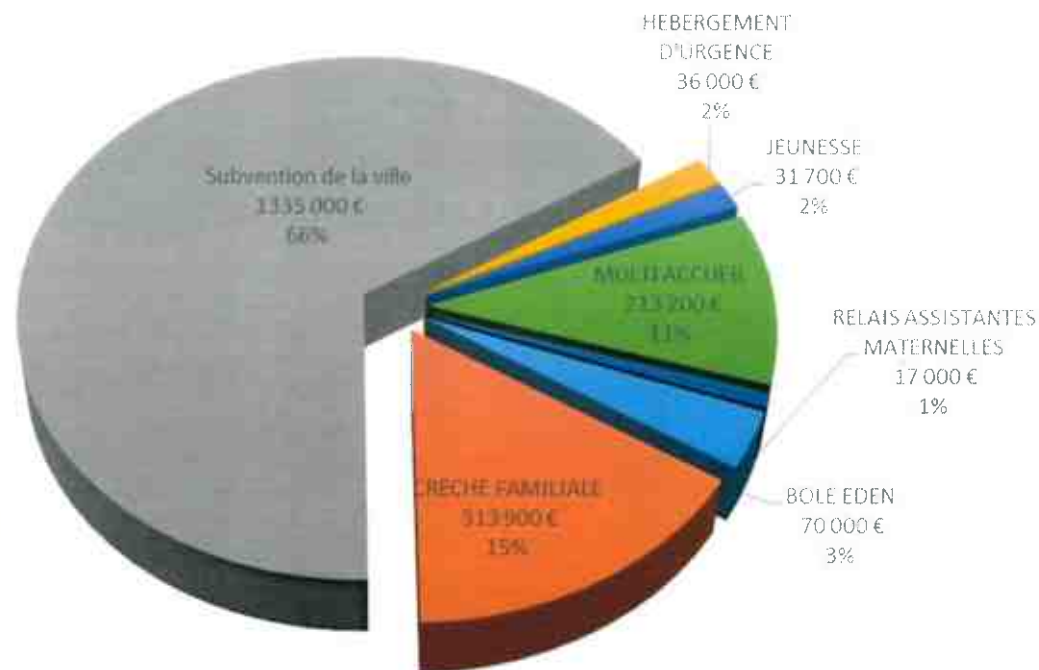
- De l'activité des services
- de la politique tarifaire votée par le CCAS

Mise en place du portail famille en avril 2019

Les prévisions 2020 = chapitre 74 = 2 016,8K€

Reflet :

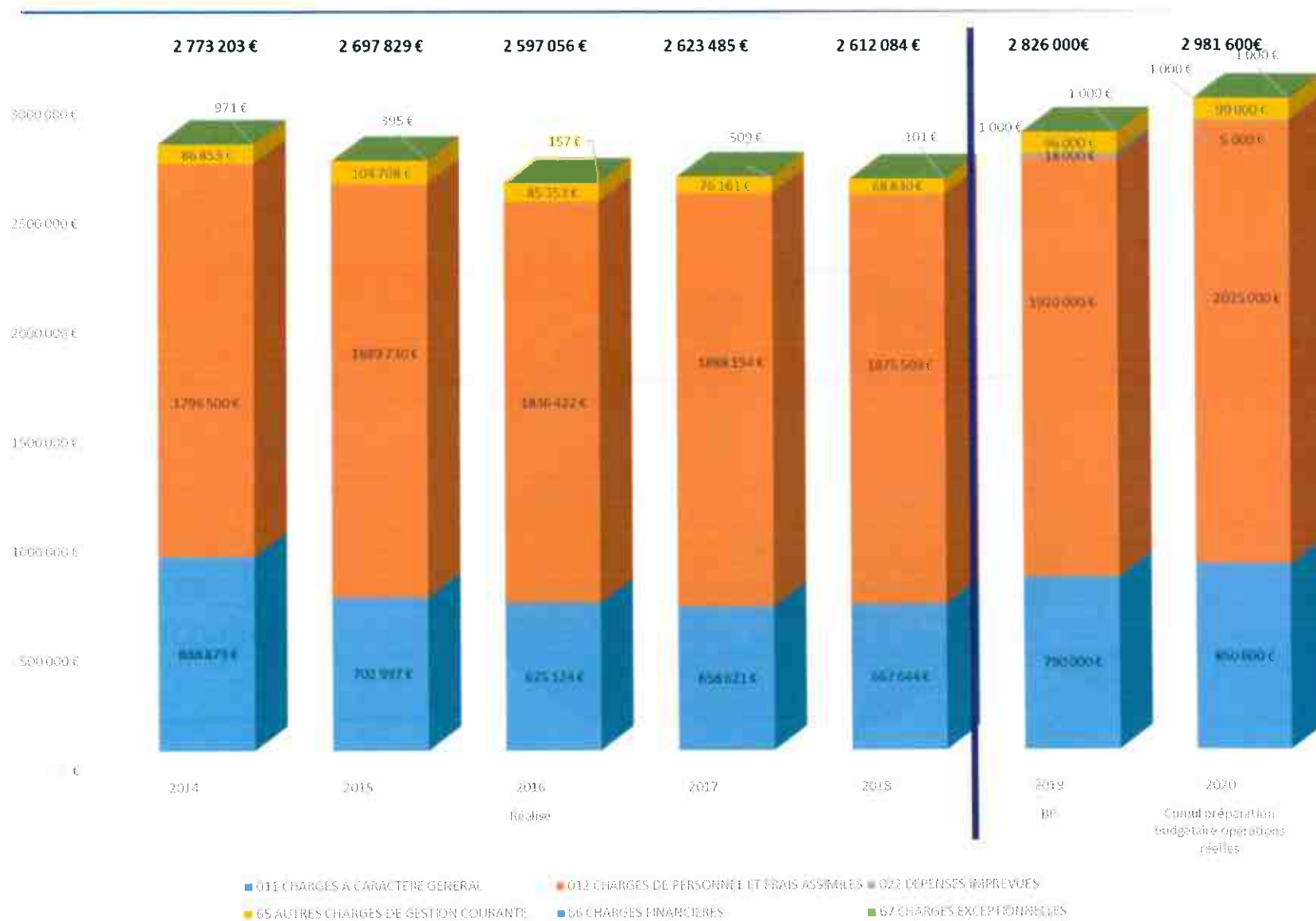
- De l'activité des services
- Les relations avec la CAF, MSA, CD44, l'Etat et la Ville



Les prévisions 2020 = chapitre 75 = 387€ → remboursement des charges locatives Bole Eden

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2014 à 2020

2,75M€ en moyenne annuelle sur la période



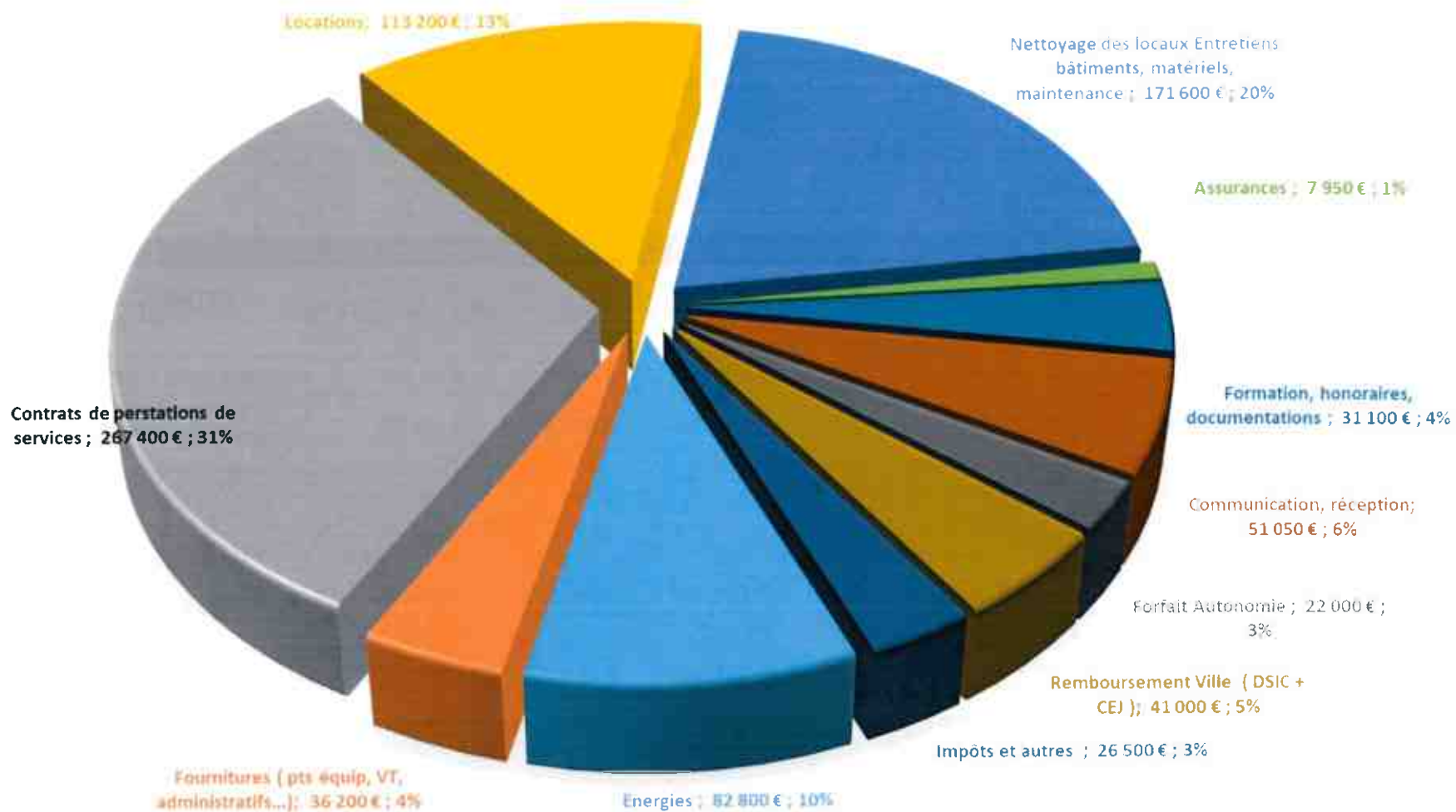
Les dépenses réelles de fonctionnement de 2014 à 2020

Chapitre budgétaire	Réalisé					BP	Cumul préparation budgétaire opérations réelles
	2014	2015	2016	2017	2018		
CHARGES A CARACTERE GENERAL	888 879 €	702 997 €	675 124 €	658 621 €	667 644 €	790 000 €	850 600 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 796 500 €	1 889 730 €	1 836 422 €	1 888 194 €	1 875 509 €	1 920 000 €	2 025 000 €
DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €	- €	- €	18 000 €	5 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	86 853 €	104 708 €	85 353 €	76 161 €	68 830 €	96 000 €	99 000 €
CHARGES FINANCIERES	- €	- €	- €	- €	- €	1 000 €	1 000 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	971 €	395 €	157 €	509 €	101 €	1 000 €	1 000 €
	2 773 203 €	2 697 830 €	2 597 056 €	2 623 485 €	2 612 084 €	2 826 000 €	2 981 600 €

+ 60 000€ d'opération d'ordre (amortissements)

Soit un total de dépenses de fonctionnement en
2020 de 3 041 600€

Charges à caractère général = 850,6K€ en 2020



L'impact des projets de 2020 =

Pour 2020 : Intégration des coûts liés :

- Résidence S.Veil : +87,6K€

- déménagement du siège Social
- la gestion du site (nettoyage des locaux, vagemestre...)

- **Au 611 : 37 600 €**

- +5 600 € pour l'affranchissement
- +30 K€ pour un agent externalisé (technique)
- +2 000 € de déménageur

- **Au 6283 : +30 K€ (nettoyage des locaux)**

- **Au 6156 : +20 K€ (alarme anti-intrusion, télésurveillance, extincteurs, blocs de secours, porte entrée à badge)**

- Bole Eden : +50K€

- À la maintenance et l'entretien des studios
- et rénovation de 2 studios/an

- Entretien des autres sites

Travaux rénovation studios Logements urgence (12,5K€) + local portage (3K€)

A noter également la baisse des loyers de 78K€ (-50K€ pour la Bole Eden et – 28K€ pour hdv -ville)

L'impact des projets de 2020 =

- RAM : accompagnement professionnel et parentalité (2,8K€)
- Au 6535 : + 3 000 € pour la formation élu
- Au 611 : + 5 000 € supplémentaires ont été budgétés pour la participation supplémentaire du CCAS aux repas du personnel (votée en septembre)

Les dépenses sociales (65)

CHAPITRE 65		BP 2020
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES - ETEINTES	400,00 €
6535	FORMATION ELU	3 000,00 €
6561	SECOURS URGENCE	4 000,00 €
	Chèques Service <i>distribution</i>	4 000,00 €
6562	AIDE AUX PERSONNES	70 000,00 €
	Aide sociale facultative	14 000,00 €
	Tickets transport	6 000,00 €
	Allocation étudiants	10 000,00 €
	Participation repas scolaires	10 000,00 €
	Régie Avance Numéraire	750,00 €
	<i>Autres : Concerts, Spectacles, Théâtre, Cambridge English Young Learners</i>	29 250,00 €
6574	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	21 600,00 €
	FSL	6 000,00 €
	France Alzheimer	800,00 €
	CNAS	11 000,00 €
	COS	1 710,00 €
	CLIC	100,00 €
	MDPH	1 000,00 €
	Autres	990,00 €
TOTAL		99 000,00 €

Charges de personnel = 2,025M€ en 2020

Le CCAS compte plus de 50 agents et s'est fixé comme objectifs de maîtriser l'évolution de la masse salariale et d'optimiser l'organisation des services.

Ce poste représente en prévision 2020, 66,5% des dépenses réelles de fonctionnement et évoluent de 3,6% .

Cette évolution s'explique par :

✓ les impacts liés à l'activité et aux projets :

- Service portage de repas : Augmentation de l'activité + Création de la troisième tournée de portage des repas + réajustement des besoins en personnel
- Service Bole Eden : Augmentation activité + Augmentation du temps de travail sur les postes à TNC suite aux arrêts de travail et au planning
- Service RAM/ multi accueil et assistante maternelle : remplacement suite arrêt maladie ; renfort pour l'analyse des besoins sociaux

✓ les impacts liés aux évolutions de carrières des agents :

- Avancement de grade et Avancement d'échelon
- PPCR
- L'intégration des 8 agents en catégorie A avec maintien total de l'ancienneté déjà acquise en catégorie B
- FIPH

Tableau des effectifs en ETP (équivalent temps plein)

EFFECTIF CCAS DE 2014 A 2020

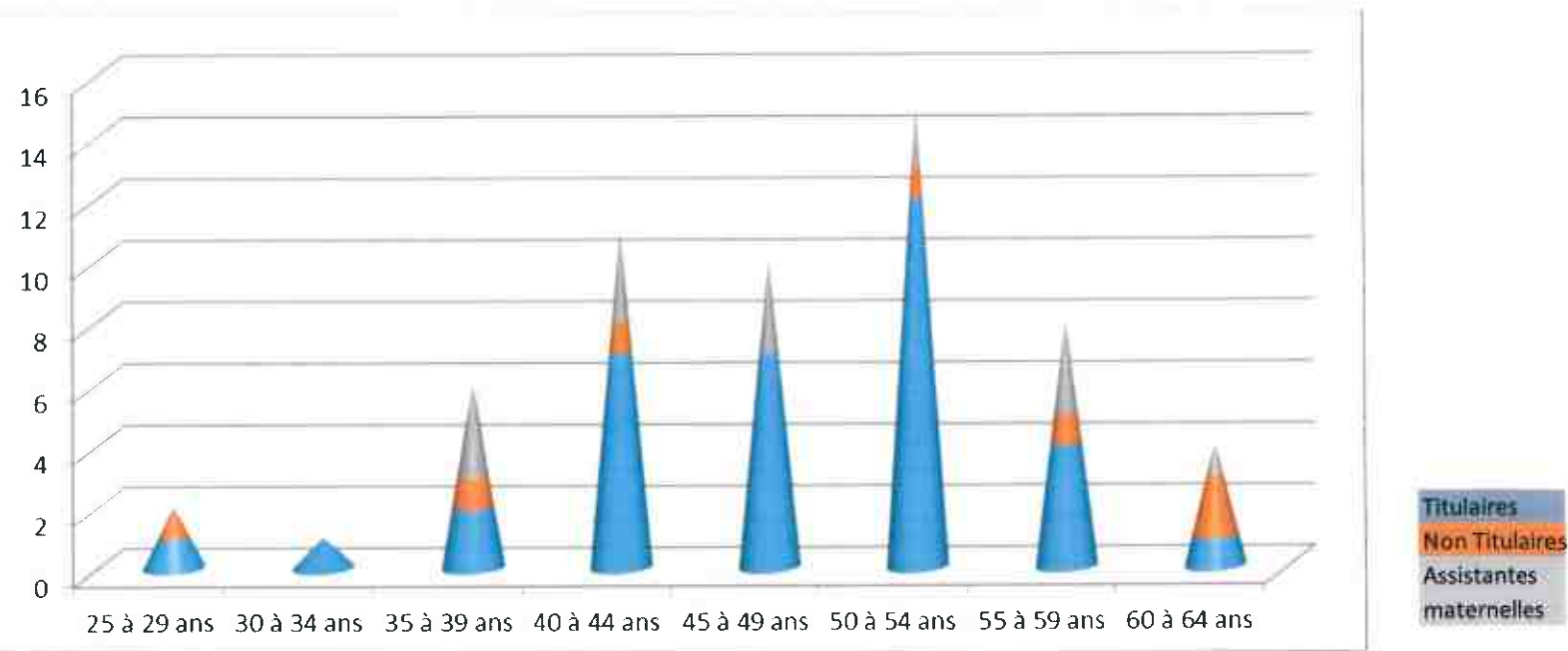
	31/12/2014		31/12/2015		31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019		Prévision 2020	
	NB Agents	ETP	NB Agents	ETP	NB Agents	ETP	NB Agents	ETP	NB Agents	ETP	NB Agents	ETP	NB Agents	ETP
Titulaires	33	28,09	34	28,5	33	27,85	31	27,09	33	28,34	33	28,44	33	29,65
Personnel permanent Crèche familiale	14	13,6	14	13,6	13	12,6	14	13,6	12	11,6	14	13,4	14	13,4
Personnel mis à disposition de la ville	2	-0,75	2	-0,75	4	-1,76	2	-0,7	0	0	0	0	0	0
Sous-Total personnel Permanent	49	40,94	50	41,35	50	38,69	47	39,99	45	39,94	47	41,84	47	43,05
Personnel non permanent	3	2,7	7	2,45	5	3,35	4	2,75	4	3,2	5	3	5	3
Sous-Total non Permanent	3	2,7	7	2,45	5	3,35	4	2,75	4	3,2	5	3	5	3
Personnel extérieur ou mutualisé	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1
Sous-Total personnel extérieur	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1	1	0,1
Total Global effectif CCAS	53	43,74	58	43,9	56	42,14	52	42,84	50	43,24	53	44,94	53	46,15

Augmentation des ETP pour l'année 2020:

au 31/12/ 2019: 53 agents ce qui correspond à 44,94 ETP

en 2020: Un prévisionnel de 53 agents pour 46,15 ETP: intégrant +0,5 pour L' ABS +0,3 pour le soutien à la parentalité, et l'augmentation du temps de travail de deux agents à Bole Eden et de deux agents au multi accueil.

Pyramide des âges (2020)



→ 63,15 % des agents ont entre 40 et 54 ans; 15,7% ont moins de 40 ans et 21% plus de 54 ans

→ 95 % de femmes

Situation en matière de temps de travail et de politique sociale

- La situation en matière de temps de travail

- Base hebdomadaire : 37h30' avec 10 jours RTT, ou 35h sans RTT,
- Jours de congés : 30 jours + 2 fractionnés (en fonction de la période),
- Jours d'ancienneté : 1 jour pour 10 ans dans la Fonction Publique, avec un maximum de 5 jours.

Le temps de travail annuel moyen arrondi est de 1 600h.

- En matière de prime annuelle :

- Prime de fin d'année versées en juin et novembre,
- Prime d'évaluation.

- En matière de régime indemnitaire : La Ville de La Baule a institué le R.I.F.S.E.E.P au 1/01/2017 régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

- En matière de politique sociale :

- Participation au transport collectif : 50% des frais dans la limite des frais engagés,
- CNAS et COS pour les agents,
- Restauration municipale,
- une participation financière pour la complémentaire maintien de salaire Collecteam.

Débat d'Orientation Budgétaire _Section d'investissement –

- Les dépenses d'investissement = 135 000€
 - Loyer informatique = 40 K€
 - Poste « remboursements de cautions » relatif à la résidence Bôle Eden pour 5 000 €,
 - Prêt = 5 000€
- Programme d'équipements = 85 K€ :
 - 2 500€ pour le RAM (activités lumières)
 - 4500€ hébergement urgence
 - 5000€ (portage)
 - 10 000€ (Bole Eden)
 - 24 000 € (Multi Accueil)
 - 5000€ (meublier Bole Eden)
 - 4000€ crèche
 - 30 000€ autres équipements

Débat d'Orientation Budgétaire _Section d'investissement –

LIBELLE CHAPITRE	Réalisé					MOYENNE ANNUELLE	Montant des prévisions de SP votées	Compt prévisions budgétaires
	2014	2015	2016	2017	2018			
INVESTISSEMENT	50 582,19	29 948,70	35 391,01	56 749,05	57 913,75	46 118,94	90 300,00	75 000,00
ORDRE	31 703,30	17 601,45	31 580,57	48 782,74	49 798,19	35 893,25	61 000,00	61 000,00
040-OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	31 703,30	17 601,45	31 580,57	48 782,74	49 798,19	35 893,25	60 000,00	60 000,00
041-OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
REEL	18 888,89	12 347,25	3 810,44	7 966,31	8 115,56	10 225,69	29 300,00	14 000,00
001-SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024-PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	15 046,31	2 138,73	0,00	2 128,14	3 280,07	4 518,65	3 000,00	4 000,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 300,00	0,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 353,65	1 961,06	3 810,44	3 215,81	3 528,18	2 773,83	4 000,00	4 000,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 488,93	8 247,46	0,00	2 622,36	1 307,31	2 933,21	5 000,00	5 000,00

- **Les recettes d'investissement sont 75 K€ :**

- Le FCTVA : 4 000 €
- Les encaissements de cautions – Résidence Bôle Eden : 5 000 €
- Une provision pour débit et crédit sur les prêts (ASF) : 5 000 €
- Les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) : 1 000 €
- **Les fonds de dotations aux amortissements (chapitre 040+041) : 61 000€**
- **Un besoin de 60 K€ pour équilibrer la section**

La question de l'équilibre du budget ?

	Réalisé					Montant des prévisions de BP votées	Cumul préparation budgétaire
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	2 835 945	2 778 441	2 694 541	2 741 015	2 724 932	2 976 300	3 176 600
Fonctionnement	2 804 907	2 715 431	2 628 637	2 672 268	2 661 882	2 886 000	3 041 600
Investissement	31 039	63 010	65 905	68 747	63 051	90 300	135 000
Recettes	2 872 472	2 872 103	2 786 131	3 015 919	3 068 282	2 976 300	3 040 800
Fonctionnement	2 821 880	2 842 155	2 750 740	2 959 170	3 010 368	2 886 000	2 965 800
Investissement	50 592	29 949	35 391	56 749	57 914	90 300	75 000

Résultat de Fonctionnement	16 973	126 724	122 103	286 902	348 487	-	-	75 800
Résultat d'investissement	19 554	- 33 061	- 30 514	- 11 998	- 5 137	-	-	60 000

• Les prévisions 2020 affichent

- Recettes de fonctionnement = 2 965K€
- Dépenses de fonctionnement = 3 041K€
- Besoin de financement en fonctionnement = 75,8 K€

• Les prévisions 2020 affichent

- Recettes d'investissement = 75K€
- Dépenses d'investissement = 135K€
- Besoin de financement = 60K€

Un BP 2020 voté avec reprise anticipé des résultats

	Projection des Résultats 2019 base BP	Résultats 2018
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement		
<i>Recettes</i>	2 886 000,00	3 010 368,25
<i>Dépenses</i>	2 886 000,00	2 661 881,75
Résultat de fonctionnement de l'exercice N	0,00	348 486,50
Résultat de fonctionnement reporté N-1	944 326,47	625 839,97
Total des résultats de fonctionnement	944 326,47	974 326,47
RESULTAT (excédent de fonctionnement) POUVANT ETRE AFFECTE	944 326,47	974 326,47
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		
Section d'investissement		
<i>Recettes</i>	60 300,00	57 913,75
<i>Dépenses</i>	90 300,00	63 050,61
Résultat d'investissement de l'exercice N	-30 000,00	-5 136,86
Résultat d'investissement reporté N-1	65 189,16	40 326,02
Total du solde d'exécution d'investissement de l'exercice	35 189,16	35 189,16
SOLDE DES RESTES A REALISER en investissement	0,00	-3 598,21
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	0,00
DECISION D'AFFECTATION de l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en investissement) - pour vo		
Couverture du Besoin de financement	0,00	0,00
Dotation complémentaire en réserves		30 000,00
Total du résultat affecté	0,00	30 000,00
REPORTS - pour information		
Excédent de fonctionnement à reporter (R002)	944 326,47	944 326,47
Déficit de fonctionnement à reporter (D002)	0,00	0,00
Excédent d'investissement à reporter (R001)	65 189,16	35 189,16
Déficit d'investissement à reporter (D001)	0,00	0,00

Rappel de la procédure de reprise anticipée des résultats

Le budget primitif peut être voté avec reprise anticipée des résultats, même si le compte administratif N-1 n'a pas encore été adopté au moment du vote du budget primitif sous certaines conditions.

Dans ce cas, les résultats de l'exercice précédent peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, donc après le 21 janvier, avant l'adoption du compte administratif. Ainsi, au moment du vote du budget primitif, la collectivité vote avec reprise anticipée des résultats.

La procédure de reprise anticipée se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation de résultat définitive intervenant après le vote du compte administratif.

L'affectation anticipée des résultats doit être **justifiée** par la collectivité **par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée par des extraits du compte de gestion (états II-1 et II-2) et de l'état des restes à réaliser.**

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif. Quel que soit le cas de figure appliqué, les résultats doivent être repris dans leur totalité. La reprise partielle des résultats est proscrite, même dans le cas d'une reprise anticipée. Les modalités de vote du budget et de reprise des résultats doivent être mentionnées dans le budget primitif.